



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0017.

Cette session se tiendra le 18 février 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0017**

Lot 5 939 583 du cadastre du Québec (Lac Wentworth)

#### Nature de la demande :

Autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,20 mètres de la ligne latérale est du terrain au lieu que celle-ci soit implantée à une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

#### Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre I (Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives), Section II (Dispositions interprétatives), Article 11 (Règle d'interprétation concernant les marges) : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth): La marge latérale minimale prescrite est de 4,50 mètres.

**QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 FÉVRIER 2026.**

Donné à Wentworth-Nord, ce 2<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-six.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-six.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier